

# PROCES VERBAL SEANCE DU 19 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, à huis clos, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 0 Votants : 12

**PRESENTS :** PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, TILLEUL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMERE Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne.

**ABSENTS EXCUSES :** MOUSSON Anne-Marie, CHERON Yves, BUTET Ludovic.

## **Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2021**

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance :** Mr Pascal BIESSE

## **Informations**

Mr Le Maire fait savoir que 2 délibérations ont été rattachées sur la dernière réunion du Conseil Municipal à savoir :

1 - Délibération n° 2021/07 portant sur la demande de subvention DETR pour l'acquisition de la cureuse de fossés (dossier déposé avec le devis Fontvielle).

Lors de la précédente réunion, les membres présents avaient autorisé Mr Le Maire à poursuivre les investigations et à déposer un dossier de demande de subvention suivant le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES EN € HT		FINANCEMENT EN € HT	
Nature	Montant	Type de subv + taux	Montant
Achat cureuse de fossés	6 700.00 €	DETR 40 %	2 680.00 €
		Autofinancement 60 %	4 020.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 700.00 €</b>		<b>6 700.00 €</b>

Depuis, des devis ont été demandés à 3 concessionnaires pour l'achat d'une cureuse de marque GREFFET type G2500

Concessionnaire	Cureuse neuve	Reprise ancienne	Reste
Fontvielle	6 700 € HT	1 700 €	5 000 € HT
Micard	6 600 € HT	1 600 €	5 000 € HT
Agri 23	8 100 € HT	2 000 €	6 100 € HT

Mr Le Maire demande de se prononcer et à l'unanimité, l'Assemblée retient la proposition des Etablissements Micard à Chambon/Voueize et autorise le Maire à passer commande.

**Délibération n° 2021/09 portant sur l'achat de la cureuse de fossés au Ets Micard.**

2 - Délibération n° 2021/08 portant sur la demande de remboursement de la location de la sableuse à la commune de Lavaufanche, sableuse utilisée pour la réfection des portails du cimetière. Cette délibération a été demandée par la trésorerie.

### **PLAN DE RELANCE (DSIL)**

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que, parallèlement au plan de relance où un dossier global a été déposé, les services de l'Etat ont demandé qu'un dossier de demande de subvention DETR soit déposé pour chaque opération car l'enveloppe allouée pour le DSIL ne sera pas suffisante pour satisfaire toutes les demandes.

Mr Le Maire donne connaissance du plan de financement ci-dessous.

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subv + taux	Montant
<b>Maison locative au 31, rue des Acacias</b> Changement des menuiseries et isolation	22 130.50 €	DETR 35 % DSIL 45 %	7 745.67 € 9 958.72 €
<b>Logement de l'école au 12, rue des Ecoles</b> Changement de 3 fenêtres en double vitrage + volets	3 315.00 €	DETR 35 % DSIL 45 %	1 160.25 € 1 491.75 €
<b>Salle de réunions des associations rue des Ecoles</b> Changement de 2 fenêtres en double vitrage	1 615.60 €	DETR 40 % DSIL 40 %	646.24 € 646.24 €
<b>Restaurant/bar/tabac au 22 Bis, rue des Acacias</b> Remplacement des 4 radiateurs par des radiateurs à fonctions avancées	2 308.71 €	DETR 40 % DSIL 40 %	923.48 € 923.48 €
<b>Vestiaires stade</b> Remplacement de l'ensemble des portes	6 316.55 €	DETR 40 % DSIL 40 %	2 526.62 € 2 526.62 €
		Autofinancement 20%	7 137.29 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>35 686.36 €</b>		<b>35 686.36 €</b>

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DSIL : Dotation de Solidarité à l'Investissement Local

Mr Le Maire informe que les services de l'Etat ont fait savoir que les demandes DETR pour les travaux à la salle des associations et au restaurant n'ont pas été retenues car la subvention demandée est inférieure à 1 000 €.

Tous les autres dossiers sont en cours d'instruction.

### **SALLE DES ASSOCIATIONS**

Mr Le Maire demande à Noël Paris, chargé du suivi des travaux, de bien vouloir prendre la parole.

Noël Paris fait savoir que suite aux fuites d'eau du logement de l'école, une déclaration de sinistre a été faite auprès de ALLIANZ.

Un devis a été demandé à l'entreprise Tarnaud de Désertines pour refaire l'intégralité du plafond de la salle des associations pour un montant de 5 040 € TTC.  
L'expert a validé le dossier, la somme de 4 440 € a été versée, le reste le sera sur présentation des factures.

*Arrivée de Laurine FORGE*

### **TRAVAUX LOGEMENT DE L'ECOLE**

Mr Le Maire demande à Noël Paris, chargé du suivi des travaux, de bien vouloir prendre la parole.

Noël Paris donne le détail des travaux réalisés par les employés communaux.

Mr Le Maire fait savoir que Jérémy Lafond est intéressé pour louer ce logement.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent de louer ce logement à Jérémy Lafond à compter du 1<sup>er</sup> avril.

Fixent la location à 400 € par mois chauffage compris

Et demandent que soit versée une caution de 400 €.

**Délibération n° 2021/10 portant sur la location du logement de l'école.**

Mr Le Maire fait savoir également que des devis ont été demandés à l'entreprise Chagnon pour :

- le remplacement des portes des vestiaires du stade.
- le remplacement de la porte de la mairie
- trouver une solution pour améliorer la fermeture des portes du restaurant.

### **RESTAURANT**

Mr Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les loyers du restaurant ; il rappelle que lors de la précédente réunion, il avait été décidé d'accorder la gratuité du loyer du mois de janvier d'un montant de 400 €.

Compte tenu de la période difficile, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser une remise gracieuse à Sophie Kovelmann, pour le mois de février soit 400 €. Concernant les mois de mars et avril, étant donné qu'elle a pu faire de la vente à emporter, ces loyers seront divisés par 2 soit 200 €/mois.

**Délibération n° 2021/11 portant sur les loyers du restaurant.**

Mr Le Maire informe l'Assemblée que Sophie Kovelmann souhaite faire réaliser, à ses frais, une peinture murale sur le mur du restaurant et aménager la terrasse, côté route.

### **MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que le 15 mars, Mmes Sagot, médecin, et Lafond de la PMI ont visité le local de Philippe Malleret, ce dernier était également présent.

Le local convient pour l'accueil des enfants, des aménagements devront cependant être réalisés.

Le propriétaire des lieux semble être intéressé par cette opération mais souhaite faire établir des devis pour avoir un coût réel des travaux.

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

Suite à différentes demandes des administrés, Mr Le Maire, accompagné de Noël Paris et Pascal Biesse, se sont rendus dans les villages :

- Le Mazurier : Françoise Marchadier demande de canaliser l'eau qui passe devant sa grange et inonde son terrain ; la route sera coupée, un tuyau posé afin d'évacuer l'eau de l'autre côté de la route.

- Le Platard : Fabrice Préchonnet sollicite la pose de 40 m de tuyaux, qu'il prendrait à sa charge, pour trainer l'eau qui s'accumule sous le tas d'ensilage, les travaux de terrassement seront à la charge de la commune.

- Vendoueix : François Cheminet a demandé l'élargissement du chemin communal à Vendoueix ; les travaux ont été réalisés par l'entreprise MTP de La Chapelaude pour un coût de 720 € TTC.

Noël Paris fait savoir que les travaux de curage de fossés sur la commune de Verneiges ont été exécutés le 11 mars pour un temps de 3 h 30 ; la commune de Verneiges est redevable de la somme de 175 €.

### **TRAVAUX SUR LA RD 917**

Mr Le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 16 mars avec les divers intervenants : UTT (Sébastien Jamot et David Vizcaïno), Colas (Vincent Poitevin), SIAEP (Romaric Larigauderie), Creuse Confluence pour l'assainissement (Bertrand Nore), assistaient également Noël Paris et Pascal Biesse.

Les essais laboratoire du Conseil Général ont conduit à faire un dimensionnement de la chaussée (détermination de la nature et de l'épaisseur des couches), la chaussée s'étant révélée en mauvais état, la réfection totale de la traversée du bourg a été programmée dès ce printemps.

Les travaux commenceront, au joint d'enduit, côté Boussac (vers le panneau Soumans) jusqu'à la sortie du bourg côté arboretum.

- Décaissement sur 50 à 60 cm dans le bourg
- Rabotage sur 20 cm fin du bourg
- Les travaux seront réalisés du 17 au 27 mai : 6 jours de terrassement
- Déviation mise en place
- La chaussée est refaite en 2 couches de noir : 1 couche de grave bitume et 1 couche d'enrobé.
- Le décaissement représente 1 800 m<sup>3</sup> de déblais soit 180 camions (3400 tonnes)
- Evacuation des matériaux :
  - . 20 cm d'enrobé pourront être récupérés pour combler dans les chemins
  - . François Cheminet est intéressé pour prendre les déblais
- Les passages piétons sont à la charge de la commune.

#### **Assainissement**

- Les tampons sont à la charge de la communauté de communes Creuse Confluence,
- L'eau pluviale à la charge de la commune : les avaloirs ne devraient pas être touchés.

#### **SIAEP**

- 15 bouches à clé à reprendre
- Il peut y avoir des surprises (fuites) lors du compactage.

L'UTT (Unité Technique et Territoriale) de Boussac prépare une fiche d'information qui sera distribuée aux riverains et commerçants.

Avant le démarrage des travaux, l'entreprise COLAS demande à un huissier de prendre toutes les façades des maisons en vidéo ceci en vue de se protéger contre d'éventuelles réclamations de fissures de façades.

## **FLEURISSEMENT**

Mr Le Maire porte à la connaissance des membres présents que la commission a fait le tour des villages le 8 mars dernier ; cette dernière a constaté qu'il n'y avait pas besoin de fleurir d'avantage, la plupart des villages sont très bien entretenus.

Une attention sera portée sur le bourg.

Florian Laskowski souhaiterait que des arbres soient plantés là où certains ont été coupés.

## **ACHAT DE TERRAINS**

Mr Le Maire apporte quelques précisions concernant :

- le terrain Petitjean, Quartier de la Varnade, délimité lors de la vente à Cyril Gourdon ; 23 m<sup>2</sup> devrait être de la propriété de la commune ; le Conseil Municipal décide de laisser en l'état, cette bande de terrain appartient à l'acheteur.

Il fait savoir que Nathalie Montmaneix d'ENEDIS doit se rendre sur les lieux pour déterminer l'emplacement du coffret électrique mais il semble être sur le terrain de Cyril Gourdon.

- Demande d'achat du chemin communal par Xavier VERNER à Châtres.

Le commissaire enquêteur a demandé qu'une lettre soit envoyée à chaque propriétaire jouxtant le chemin pour leur demander s'ils sont également intéressés par l'achat.

La famille Pianet demande une servitude de passage pour l'entretien de leur haie et demande de préserver une entrée à leur bien par le chemin.

L'Assemblée demande à Mr le Maire d'organiser une réunion de conciliation avec les parties.

- Demande de Fabrice PRECHONNET pour l'achat d'un chemin au Platard.

A ce jour, aucun courrier n'est parvenu à la mairie afin d'étudier la demande.

- Demande de Madeleine RAHIER à La Garde.

La maison est en vente avec un éventuel acquéreur. L'assainissement de cette maison a été implanté sur le domaine communal (bien de section), la propriétaire demande à acquérir la partie concernée.

Une délimitation lui sera proposée telle que vu par Noël Paris et Pascal Biesse qui se sont rendus sur les lieux.

- Demande de Pascal PONTES à La Garde.

Il souhaite acquérir la totalité du bien de section d'une superficie de 303 m<sup>2</sup> situé juste devant son habitation.

A l'unanimité, les membres présents acceptent la vente de ces biens de section et fixe le prix de vente à 2 € le m<sup>2</sup> et autorisent le Maire à engager les démarches.

**Délibération n° 2021/12 portant sur la vente de tout ou partie de biens de section.**

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>	<b>352 429.19</b>	<b>591 509.70</b>	<b>943 938.89</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>171 931.27</b>	<b>585 177.98</b>	<b>757 109.25</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>			
<b><u>EXCEDENT</u></b>	<b>180 497.92</b>	<b>6 331.72</b>	<b>168 829.64</b>

### RESULTAT DE CLOTURE 2020

Résultat de clôture 2019	Déficit de fonctionnement capitalisé	Résultat Exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement - 184 638.53		+ 180 497.92	- 4140.61
Fonctionnement + 163 684.86	- 138 901.38	+ 6 331.72	+ 31 115.20
<b>= - 20 953.67</b>	<b>- 138 901.38</b>	<b>+ 186 829.64</b>	<b>+ 26 974.59</b> <b>+ 1 033.62</b> <b>= <u>28 008.21</u></b>

Vient s'ajouter au résultat de clôture 2020 (+ 26 974.59 €) la somme de 1 033.62 € qui provient de la dissolution du syndicat « transport collègue » soit un résultat définitif de **+ 28 008.21 €**.

### Vote des taux

En vue de la préparation du budget, Mr Le Maire rappelle les taux d'imposition de 2020 :

- taxe foncière (bâti) : 9.95 % pour un produit de 45 342 €
- taxe foncière (non bâti) : 46.91 % pour un produit de 44 518 €

Il propose une augmentation des taux de la façon suivante :

- taxe foncière (bâti) : 10.45 %
- taxe foncière (non bâti) : 47.41 %

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte ces taux.

## **Vote des subventions aux associations**

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée des demandes de subvention reçues par les différentes associations et demande de bien vouloir prendre une décision concernant les montants à attribuer en vue de la préparation du budget.

6574 - Subvention de fonctionnement aux associations	Année 2020	Subvention sollicitée pour 2021	Subvention accordée pour 2021
<i>ACCA Soumans</i>	400	500	500
<i>Anciens combattants</i>	150		150
<i>Ass Les Chovelus</i>	200	200	200
<i>Ass Sportive Soumanaïse</i>	500	Laissé à l'appréciation du CM	0
<i>Club Sympathie des Aînés</i>	200	Laissé à l'appréciation du CM	0
<i>Comité des Fêtes</i>	500	Laissé à l'appréciation du CM	0
<i>Soumagym</i>	250	Ne demande rien	0
<i>Country Dream</i>	300	Ne demande rien	0
<i>Ass Les Trois Z'Ecoles SBL</i>	500	500	500
<i>Association OSCILLO-SCENE</i>	500	Ne demande rien	0
<i>Association « Les Kiens »</i>	500	600	500
<i>Ass Française contre la myopathie</i>	100		100
<i>LES PEP 23</i>	50		50
<i>FNATH Section Boussac</i>	50		50
<i>Les Restos du Cœur</i>	100		200
<i>Union Cycliste Boussaquine</i>	0	150	0
<i>Nord Est Creuse</i>	0	20 €/enfant 6 enfants	0
<i>Lire en Creuse</i>	50		50

Suivant l'évolution des conditions de la crise sanitaire, si des manifestations peuvent être organisées par certaines associations, le Conseil Municipal se donne la possibilité de revoir l'attribution de subventions en cours d'année.

## **Prévisions budget 2021**

Mr Le Maire donne quelques grandes lignes des prévisions du budget 2021 :

- participation au SIAG : 42 956 €
- contingent incendie : 21 698 €
- rechargement des routes (fonctionnement)
- travaux sur l'église
- travaux sur les bâtiments communaux
- achat cureuse de fossés
- paiement d'une partie de l'étude de faisabilité réseau de chaleur

Quelques chiffres en recettes de fonctionnement

- Allocations compensatrices com. Com. : 57 106 €
- les dotations ne sont pas connues à ce jour.

## **Parole donnée aux conseillers qui ont assisté à des réunions :**

### **- Intervention de Christian Wouters :**

Délégué au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)

Vote du budget la semaine prochaine.

Les travaux de changement de la conduite allant du cimetière jusqu'au Pendu seront réalisés prochainement par une entreprise de Commentry.

L'interconnexion entre le bassin du Cher et les syndicats de Gouzon et Boussac a pour objet de sécuriser Boussac et substituer l'approvisionnement de Gouzon. Pour l'Allier, elle partira du réservoir de La Croze (près d'Huriel) vers le réservoir des Carolles. Pour la Creuse, elle rejoindra le réseau de Boussac à Merverange en passant par Treignat pour ensuite relier le réseau de Gouzon à Ventenat. Les travaux d'interconnexion seront subventionnés entre 70 % et 80 %. Le SMEA de l'Allier finance la partie des travaux située sur le territoire de l'Allier et les SIAEP de Gouzon et de Boussac se partagent les travaux sur le département de la Creuse. Le coût des travaux pour la Creuse se monte à 8,75 M€. Le SIAEP de Boussac en prend 30%, c'est-à-dire 2,6 M€ et, compte tenu des subventions, environ 600 k€ resteront à la charge du SIAEP de Boussac.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Jean-Claude Parnière fait un compte-rendu de la réunion portant sur le budget.

## **AUTRES POINTS**

- Achat aspirateur pour 259 € TTC à l'entreprise ORAPI Hygiène à Limoges.
- Elections départementales et régionales fixées au 13 et 20 juin  
Les 2 élections se dérouleront en même temps ; la salle des fêtes sera aménagée en conséquence.
- Prochaine réunion : vendredi 9 avril à 20 h : vote du compte administratif, vote du budget primitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Le Président,  
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,  
Pascal BIESSE